

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-08-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois d'août de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

...Le conseiller Patrice Dumont a motivé son absence.

Rs.2014-08-258

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 04 août 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.7 Entente relative au service d'un préventionniste entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités de la MRC d'Acton.

REPORTER :

L'item 5.5

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-259

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 juillet 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 2014 tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2014-08-260

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU POSTE PARÉ.

Attendu que monsieur Jean-Marie Benoit désire offrir une formation pour la Fédération des trappeurs gestionnaires le 16 août 2014 et qu'à cet égard, il demande la permission d'utiliser le terrain du poste Paré pour la partie pratique de la formation;

Attendu que monsieur Benoit s'engage à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Jean-Marie Benoit à utiliser le terrain du poste Paré le 16 août 2014 pour y offrir une formation pour la Fédération des trappeurs gestionnaires;

Que monsieur Benoit communique avec le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, pour fins d'entente et en cas de problèmes durant ces journées;

Que monsieur Benoit remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-261

DEMANDE DES PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que les PARA veulent animer une soirée ouverte au grand public, et ce gratuitement, au parc Roger LaBrèque pour y présenter un spectacle du pianiste Roman Zavada, intitulé « The General »;

Attendu que les PARA demandent de pouvoir utiliser le parc Roger LaBrèque, vendredi le 26 septembre 2014, dans le cadre des Journées de la Culture;

Attendu que les organisateurs demandent de pouvoir installer des foyers extérieurs afin de créer une ambiance feutrée;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser les PARA à utiliser le parc Roger LaBrèque vendredi le 26 septembre 2014;

De refuser que soit installé des foyers extérieurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-262

DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT PAR LE FM 103.7.

Attendu que le FM 103.7 tiendra ses portes ouvertes le 6 septembre 2014;

Attendu que pour l'occasion, ils prévoient faire l'installation d'un chapiteau dans le stationnement du bureau de poste;

Attendu qu'afin de maintenir la structure du chapiteau en place, les organisateurs demandent à la Ville sa participation pour le prêt de blocs de béton ainsi que le personnel pour l'installation;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser le prêt de blocs de béton ainsi que le personnel pour l'installation de ces derniers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-08-263

INSTALLATION DES NOUVEAUX COMPTEURS RÉSIDENIELS D'HYDRO-QUÉBEC.

Attendu qu'Hydro-Québec a annoncé son intention d'installer de nouveaux compteurs chez sa cliente résidentielle;

Attendu que les citoyens qui refusent d'agréeer à l'installation de tels nouveaux compteurs sont susceptibles de se voir facturer par Hydro-Québec des frais en conséquence de ce refus;

Attendu que l'installation de ces compteurs n'est pas régie par un encadrement règlementaire qui dépend des pouvoirs municipaux;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs « intelligents » et de leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-264

RECOMMANDATION DU CORONER À LA VILLE D'ACTON VALE.

Attendu le rapport d'investigation du coroner concernant un évènement survenu le 2 novembre 2013;

Attendu qu'une recommandation est adressée à la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que ce conseil demande au service d'inspection d'intégrer dans leur programmation d'inspection une vérification systématique des garde-corps extérieurs et de tout autre élément de sécurité des issues et accès des bâtiments construits avant 2000 au cours des deux prochaines années;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au coroner en chef Me Denis Marsolais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RS.2014-08-265

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR RENÉ LAPORTE & ASSOCIÉS.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-419, d'un montant de 946 \$, plus taxes pour les services de consultation en gestion des risques en assurances 2014-2015 à René Laporte & Associés, telle que la facture portant le numéro 8493 datée du 24 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 5.6 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2014-08-266

RÉSOLUTION POUR RATIFIER UNE DÉPENSE ET UN PAIEMENT ET AUTORISER UN PAIEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES BOLLARDS.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De ratifier une dépense de 21 954.65 \$ plus taxes ainsi que le paiement de 4 604.25 \$ plus taxes;

D'autoriser le paiement de 17 350.40 \$ plus taxes à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour l'achat de bollards à Gosselin Électrique;

De financer cette dépense à même le fonds général;

D'autoriser l'utilisation du budget du projet d'investissement. Autres études de l'ordre de 17 218 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-267

ENTENTE RELATIVE AU SERVICE D'UN PRÉVENTIONNISTE ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ACTON.

Attendu qu'une entente relative au service d'un préventionniste avait été signée entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités de la MRC d'Acton;

Attendu la complexité de gestion de l'entente, la Ville d'Acton Vale entend mettre fin à cette dernière avec les municipalités de la MRC d'Acton;

Attendu que la date de fin de l'entente avec certaines municipalités est le 30 avril 2015, la Ville d'Acton Vale demande à ces dernières de mettre fin à cette entente le 31 décembre 2014;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mettre fin à l'entente relative au service d'un préventionniste ayant été signée entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités de la MRC d'Acton;

Que toutes les ententes prennent fin le 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-08-268

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Salaires et REER pour le mois de juillet 2014	130 487.39 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juillet 2014	174 102.72 \$
Grand Total	304 590.11 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-269

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES SERVICES OBTENUS DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE CSST.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle CSST;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 902.38 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-419, à l'Union des municipalités du Québec en paiement de la facture portant le numéro 127081 émise le 26 juin 2014, ce montant comprenant le coût des services incluant l'ajustement final 2013 et initial 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-270

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Retraite progressive – Pierre Gosselin »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-271

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Diminution des heures de travail – Denis Durand »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-272

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – STADE DE BASEBALL ET BÂTIMENT PISCINE.

Attendu que la Ville a procédé, le 17 juin 2014 à 14 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumission pour la réfection des équipements sportifs – stade de baseball et bâtiment piscine;

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Richard Beauchamp, architecte chez Locus 3;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 251 800 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la réfection des équipements sportifs – stade de baseball et bâtiment piscine;

De financer cette dépense à même le règlement 265-2014 ;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Construction Bugère Inc. », au coût de 1 251 800 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs. 2014-08-273

REGROUPEMENT D'ACHATS - PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2015.

Attendu que les articles 29.5, 29.8 et 573 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.7 du Code municipal qui permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif tels que les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confie à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2015. Le regroupement pourrait opter pour un contrat ferme de un (1) ou deux (2) ans;

Par la présente résolution, la municipalité ou l'organisme ci-haut mentionné s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau. De plus, la municipalité ou l'organisme participant délègue madame Nathalie Ouellet, directrice générale ou monsieur Alain Veronneau comme représentants pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la municipalité ou de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2014-08-274

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1030-1032, RUE TREMBLAY À ACTON VALE.

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2014, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 1030-1032, rue Tremblay à Acton Vale;

Attendu que M. Alain Nadeau et madame Ginette Plante demandent une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 afin que soit corrigé l'implantation dérogatoire de la résidence qui empiète dans la marge de recul avant;

Attendu que la marge de recul avant prescrite par le règlement de zonage municipal 069-2003, article 6.2.1.1 est de 6 mètres minimum;

Attendu que les abris d'auto de la résidence bifamiliale empiètent tous les deux dans la marge de recul avant prescrite, c'est-à-dire une implantation à 5,85 m de la ligne avant pour le 1030, rue Tremblay, soit un empiètement dérogatoire de 0,15 mètre et une implantation à 5,83 mètres de la ligne avant pour le 1032, rue Tremblay, soit empiètement dérogatoire de 0,17 mètre;

Attendu que l'alignement des résidences situées sur cette rue n'est pas compromis par l'empiètement des abris d'auto;

Attendu la recommandation 004-2014 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 25 juin 2014, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 004-2014 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 1030-1032, rue Tremblay afin que soit corrigé l'implantation dérogatoire de la résidence qui empiète dans la marge de recul avant;

- c'est-à-dire une implantation à 5,85 m de la ligne avant pour le 1030, rue Tremblay, soit un empiètement dérogatoire de 0,15 mètre et une implantation à 5,83 mètres de la ligne avant pour le 1032, rue Tremblay, soit empiètement dérogatoire de 0,17 mètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2014-08-275

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 761, ROUTE 139 À ACTON VALE.

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2014, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 761, Route 139 à Acton Vale;

Attendu que M. Pierre Gazaille demande une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché construit en 1990 dans la cour arrière de sa propriété;

Attendu que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 7.2.1.4 stipule qu'un bâtiment accessoire résidentiel dont la superficie est de 30 m² et plus doit être implanté à une distance minimale de 1,8 mètre de toute ligne de propriété;

Attendu que le garage faisant l'objet de la demande à une superficie de 43,2 m² et est implanté à une distance de 0,76 mètre de la ligne latérale droite, soit un empiètement dérogatoire de 1,04 mètre et à 1,08 mètre de la ligne arrière, soit un empiètement dérogatoire de 0,72 mètre.

Attendu que le garage est ainsi implanté depuis environ 24 ans.

Attendu la recommandation 005-2014 du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 005-2014 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 791, Route 139 afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché construit en 1990 dans la cour arrière de sa propriété;

- C'est-à-dire que le garage faisant l'objet de la demande à une superficie de 43,2 m² et est implanté à une distance de 0,76 mètre de la ligne latérale droite, soit un empiètement dérogatoire de 1,04 mètre et à 1,08 mètre de la ligne arrière, soit un empiètement dérogatoire de 0,72 mètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-276

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. COLETTE THERRIEN).

Considérant que madame Collete Therrien désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande ayant pour but d'obtenir une autorisation d'utilisation à une fin autre qu'agricole sur le lot 2 329 168 du cadastre du Québec, propriété de madame Colette Therrien, ayant une superficie de 2 987.9 mètres carrés, et ce, en vue d'y ériger une résidence donc sa fille, madame Marise Lapierre, se porterait acquéreuse dudit lot;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

... Monsieur Sylvain Côté dépose une pétition signée par cinq résidents de la route Mac Donald. Cette pétition vise à informer le conseil que ces derniers n'ont aucune objection à ce que monsieur Côté possède des poules pondeuses sur son terrain.

Le conseil prend acte.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h15.

Mme Marjolaine Marier	<ul style="list-style-type: none">• Demande quand a lieu la rencontre pour le budget.• Demande quand le 4^e Rang sera pavé.• Apporte des commentaires concernant l'état du 4^e Rang.• Demande si c'est cette année que la route Charrette sera pavée
Mme Françoise Cournoyer	<ul style="list-style-type: none">• Demande à ce qu'il y ait plus souvent de l'épandage de calcium sur le 4^e Rang.• Apporte également des commentaires sur l'état du 4^e Rang.
M. André Lapierre	<ul style="list-style-type: none">• Demande pourquoi il doit défaire la structure de son tempo.• Demande si le 1^{er} Rang (rte Laliberté) sera bientôt pavé.
M. Mark Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• En rapport aux points 7.9 et 17.1 de l'ordre du jour, apporte des commentaires sur la couleur de l'eau suite aux échantillons d'eau apportés au conseil.• Commentaire concernant les dos d'âne sur la rue d'Acton en face de l'école Labrèque.• Trouve que le site de branche a bien changé et demande de remettre du personnel à ce site.

	<ul style="list-style-type: none">• Demande quel est le but de l'aide-inspecteur les fins de semaine.
--	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 45.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante-cinq minutes (20;45)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-08-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois d'août de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

...Le conseiller Patrice Dumont a motivé son absence.

Rs.2014-08-258

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 04 août 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.7 Entente relative au service d'un préventionniste entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités de la MRC d'Acton.

REPORTER :

L'item 5.5

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-259

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 juillet 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 2014 tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2014-08-260

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU POSTE PARÉ.

Attendu que monsieur Jean-Marie Benoit désire offrir une formation pour la Fédération des trappeurs gestionnaires le 16 août 2014 et qu'à cet égard, il demande la permission d'utiliser le terrain du poste Paré pour la partie pratique de la formation;

Attendu que monsieur Benoit s'engage à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Jean-Marie Benoit à utiliser le terrain du poste Paré le 16 août 2014 pour y offrir une formation pour la Fédération des trappeurs gestionnaires;

Que monsieur Benoit communique avec le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, pour fins d'entente et en cas de problèmes durant ces journées;

Que monsieur Benoit remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-261

DEMANDE DES PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que les PARA veulent animer une soirée ouverte au grand public, et ce gratuitement, au parc Roger LaBrèque pour y présenter un spectacle du pianiste Roman Zavada, intitulé « The General »;

Attendu que les PARA demandent de pouvoir utiliser le parc Roger-LaBrèque, vendredi le 26 septembre 2014, dans le cadre des Journées de la Culture;

Attendu que les organisateurs demandent de pouvoir installer des foyers extérieurs afin de créer une ambiance feutrée;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser les PARA à utiliser le parc Roger LaBrèque vendredi le 26 septembre 2014;

De refuser que soit installé des foyers extérieurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-262

DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT PAR LE FM 103.7.

Attendu que le FM 103.7 tiendra ses portes ouvertes le 6 septembre 2014;

Attendu que pour l'occasion, ils prévoient faire l'installation d'un chapiteau dans le stationnement du bureau de poste;

Attendu qu'afin de maintenir la structure du chapiteau en place, les organisateurs demandent à la Ville sa participation pour le prêt de blocs de béton ainsi que le personnel pour l'installation;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser le prêt de blocs de béton ainsi que le personnel pour l'installation de ces derniers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-08-263

INSTALLATION DES NOUVEAUX COMPTEURS RÉSIDENTIELS D'HYDRO-QUÉBEC.

Attendu qu'Hydro-Québec a annoncé son intention d'installer de nouveaux compteurs chez sa cliente résidentielle;

Attendu que les citoyens qui refusent d'agrée à l'installation de tels nouveaux compteurs sont susceptibles de se voir facturer par Hydro-Québec des frais en conséquence de ce refus;

Attendu que l'installation de ces compteurs n'est pas régie par un encadrement réglementaire qui dépend des pouvoirs municipaux;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs « intelligents » et de leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-264

RECOMMANDATION DU CORONER À LA VILLE D'ACTON VALE.

Attendu le rapport d'investigation du coroner concernant un évènement survenu le 2 novembre 2013;

Attendu qu'une recommandation est adressée à la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que ce conseil demande au service d'inspection d'intégrer dans leur programmation d'inspection une vérification systématique des garde-corps extérieurs et de tout autre élément de sécurité des issues et accès des bâtiments construits avant 2000 au cours des deux prochaines années;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au coroner en chef Me Denis Marsolais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RS.2014-08-265

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR RENÉ LAPORTE & ASSOCIÉS.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-419, d'un montant de 946 \$, plus taxes pour les services de consultation en gestion des risques en assurances 2014-2015 à René Laporte & Associés, telle que la facture portant le numéro 8493 datée du 24 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 5.6 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2014-08-266

RÉSOLUTION POUR RATIFIER UNE DÉPENSE ET UN PAIEMENT ET AUTORISER UN PAIEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES BOLLARDS.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De ratifier une dépense de 21 954.65 \$ plus taxes ainsi que le paiement de 4 604.25 \$ plus taxes;

D'autoriser le paiement de 17 350.40 \$ plus taxes à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour l'achat de bollards à Gosselin Électrique;

De financer cette dépense à même le fonds général;

D'autoriser l'utilisation du budget du projet d'investissement. Autres études de l'ordre de 17 218 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-267

ENTENTE RELATIVE AU SERVICE D'UN PRÉVENTIONNISTE ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ACTON.

Attendu qu'une entente relative au service d'un préventionniste avait été signée entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités de la MRC d'Acton;

Attendu la complexité de gestion de l'entente, la Ville d'Acton Vale entend mettre fin à cette dernière avec les municipalités de la MRC d'Acton;

Attendu que la date de fin de l'entente avec certaines municipalités est le 30 avril 2015, la Ville d'Acton Vale demande à ces dernières de mettre fin à cette entente le 31 décembre 2014;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mettre fin à l'entente relative au service d'un préventionniste ayant été signée entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités de la MRC d'Acton;

Que toutes les ententes prennent fin le 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-08-268

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Salaires et REER pour le mois de juillet 2014	130 487.39 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juillet 2014	174 102.72 \$
Grand Total	304 590.11 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-269

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES SERVICES OBTENUS DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE CSST.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle CSST;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 902.38 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-419, à l'Union des municipalités du Québec en paiement de la facture portant le numéro 127081 émise le 26 juin 2014, ce montant comprenant le coût des services incluant l'ajustement final 2013 et initial 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-270

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Retraite progressive – Pierre Gosselin »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-271

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Diminution des heures de travail – Denis Durand »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-272

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – STADE DE BASEBALL ET BÂTIMENT PISCINE.

Attendu que la Ville a procédé, le 17 juin 2014 à 14 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumission pour la réfection des équipements sportifs – stade de baseball et bâtiment piscine;

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Richard Beauchamp, architecte chez Locus 3;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 251 800 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la réfection des équipements sportifs – stade de baseball et bâtiment piscine;

De financer cette dépense à même le règlement 265-2014 ;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Construction Bugère Inc. », au coût de 1 251 800 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs. 2014-08-273

REGROUPEMENT D'ACHATS - PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2015.

Attendu que les articles 29.5, 29.8 et 573 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.7 du Code municipal qui permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif tels que les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confie à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2015. Le regroupement pourrait opter pour un contrat ferme de un (1) ou deux (2) ans;

Par la présente résolution, la municipalité ou l'organisme ci-haut mentionné s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau. De plus, la municipalité ou l'organisme participant délègue madame Nathalie Ouellet, directrice générale ou monsieur Alain Veronneau comme représentants pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la municipalité ou de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2014-08-274

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1030-1032, RUE TREMBLAY À ACTON VALE.

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2014, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 1030-1032, rue Tremblay à Acton Vale;

Attendu que M. Alain Nadeau et madame Ginette Plante demandent une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 afin que soit corrigé l'implantation dérogatoire de la résidence qui empiète dans la marge de recul avant;

Attendu que la marge de recul avant prescrite par le règlement de zonage municipal 069-2003, article 6.2.1.1 est de 6 mètres minimum;

Attendu que les abris d'auto de la résidence bifamiliale empiètent tous les deux dans la marge de recul avant prescrite, c'est-à-dire une implantation à 5,85 m de la ligne avant pour le 1030, rue Tremblay, soit un empiètement dérogatoire de 0,15 mètre et une implantation à 5,83 mètres de la ligne avant pour le 1032, rue Tremblay, soit empiètement dérogatoire de 0,17 mètre;

Attendu que l'alignement des résidences situées sur cette rue n'est pas compromis par l'empiètement des abris d'auto;

Attendu la recommandation 004-2014 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 25 juin 2014, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 004-2014 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 1030-1032, rue Tremblay afin que soit corrigé l'implantation dérogatoire de la résidence qui empiète dans la marge de recul avant;

- c'est-à-dire une implantation à 5,85 m de la ligne avant pour le 1030, rue Tremblay, soit un empiètement dérogatoire de 0,15 mètre et une implantation à 5,83 mètres de la ligne avant pour le 1032, rue Tremblay, soit empiètement dérogatoire de 0,17 mètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2014-08-275

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 761, ROUTE 139 À ACTON VALE.

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2014, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 761, Route 139 à Acton Vale;

Attendu que M. Pierre Gazaille demande une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché construit en 1990 dans la cour arrière de sa propriété;

Attendu que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 7.2.1.4 stipule qu'un bâtiment accessoire résidentiel dont la superficie est de 30 m² et plus doit être implanté à une distance minimale de 1,8 mètre de toute ligne de propriété;

Attendu que le garage faisant l'objet de la demande à une superficie de 43,2 m² et est implanté à une distance de 0,76 mètre de la ligne latérale droite, soit un empiètement dérogatoire de 1,04 mètre et à 1,08 mètre de la ligne arrière, soit un empiètement dérogatoire de 0,72 mètre.

Attendu que le garage est ainsi implanté depuis environ 24 ans.

Attendu la recommandation 005-2014 du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 005-2014 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 791, Route 139 afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché construit en 1990 dans la cour arrière de sa propriété;

- C'est-à-dire que le garage faisant l'objet de la demande à une superficie de 43,2 m² et est implanté à une distance de 0,76 mètre de la ligne latérale droite, soit un empiètement dérogatoire de 1,04 mètre et à 1,08 mètre de la ligne arrière, soit un empiètement dérogatoire de 0,72 mètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-276

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. COLETTE THERRIEN).

Considérant que madame Collete Therrien désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande ayant pour but d'obtenir une autorisation d'utilisation à une fin autre qu'agricole sur le lot 2 329 168 du cadastre du Québec, propriété de madame Colette Therrien, ayant une superficie de 2 987.9 mètres carrés, et ce, en vue d'y ériger une résidence donc sa fille, madame Marise Lapierre, se porterait acquéreuse dudit lot;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

... Monsieur Sylvain Côté dépose une pétition signée par cinq résidents de la route Mac Donald. Cette pétition vise à informer le conseil que ces derniers n'ont aucune objection à ce que monsieur Côté possède des poules pondeuses sur son terrain.

Le conseil prend acte.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h15.

Mme Marjolaine Marier	<ul style="list-style-type: none">• Demande quand a lieu la rencontre pour le budget.• Demande quand le 4^e Rang sera pavé.• Apporte des commentaires concernant l'état du 4^e Rang.• Demande si c'est cette année que la route Charrette sera pavée
Mme Françoise Cournoyer	<ul style="list-style-type: none">• Demande à ce qu'il y ait plus souvent de l'épandage de calcium sur le 4^e Rang.• Apporte également des commentaires sur l'état du 4^e Rang.
M. André Lapierre	<ul style="list-style-type: none">• Demande pourquoi il doit défaire la structure de son tempo.• Demande si le 1^{er} Rang (rte Laliberté) sera bientôt pavé.
M. Mark Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• En rapport aux points 7.9 et 17.1 de l'ordre du jour, apporte des commentaires sur la couleur de l'eau suite aux échantillons d'eau apportés au conseil.• Commentaire concernant les dos d'âne sur la rue d'Acton en face de l'école Labrèque.• Trouve que le site de branche a bien changé et demande de remettre du personnel à ce site.

	<ul style="list-style-type: none">• Demande quel est le but de l'aide-inspecteur les fins de semaine.
--	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 45.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante-cinq minutes (20;45)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-08-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois d'août de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

...Le conseiller Patrice Dumont a motivé son absence.

Rs.2014-08-258

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 04 août 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.7 Entente relative au service d'un préventionniste entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités de la MRC d'Acton.

REPORTER :

L'item 5.5

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-259

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 juillet 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 2014 tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2014-08-260

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU POSTE PARÉ.

Attendu que monsieur Jean-Marie Benoit désire offrir une formation pour la Fédération des trappeurs gestionnaires le 16 août 2014 et qu'à cet égard, il demande la permission d'utiliser le terrain du poste Paré pour la partie pratique de la formation;

Attendu que monsieur Benoit s'engage à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Jean-Marie Benoit à utiliser le terrain du poste Paré le 16 août 2014 pour y offrir une formation pour la Fédération des trappeurs gestionnaires;

Que monsieur Benoit communique avec le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, pour fins d'entente et en cas de problèmes durant ces journées;

Que monsieur Benoit remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-261

DEMANDE DES PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que les PARA veulent animer une soirée ouverte au grand public, et ce gratuitement, au parc Roger LaBrèque pour y présenter un spectacle du pianiste Roman Zavada, intitulé « The General »;

Attendu que les PARA demandent de pouvoir utiliser le parc Roger-LaBrèque, vendredi le 26 septembre 2014, dans le cadre des Journées de la Culture;

Attendu que les organisateurs demandent de pouvoir installer des foyers extérieurs afin de créer une ambiance feutrée;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser les PARA à utiliser le parc Roger LaBrèque vendredi le 26 septembre 2014;

De refuser que soit installé des foyers extérieurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-262

DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT PAR LE FM 103.7.

Attendu que le FM 103.7 tiendra ses portes ouvertes le 6 septembre 2014;

Attendu que pour l'occasion, ils prévoient faire l'installation d'un chapiteau dans le stationnement du bureau de poste;

Attendu qu'afin de maintenir la structure du chapiteau en place, les organisateurs demandent à la Ville sa participation pour le prêt de blocs de béton ainsi que le personnel pour l'installation;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser le prêt de blocs de béton ainsi que le personnel pour l'installation de ces derniers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-08-263

INSTALLATION DES NOUVEAUX COMPTEURS RÉSIDENIELS D'HYDRO-QUÉBEC.

Attendu qu'Hydro-Québec a annoncé son intention d'installer de nouveaux compteurs chez sa cliente résidentielle;

Attendu que les citoyens qui refusent d'agréeer à l'installation de tels nouveaux compteurs sont susceptibles de se voir facturer par Hydro-Québec des frais en conséquence de ce refus;

Attendu que l'installation de ces compteurs n'est pas régie par un encadrement règlementaire qui dépend des pouvoirs municipaux;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs « intelligents » et de leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-264

RECOMMANDATION DU CORONER À LA VILLE D'ACTON VALE.

Attendu le rapport d'investigation du coroner concernant un évènement survenu le 2 novembre 2013;

Attendu qu'une recommandation est adressée à la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que ce conseil demande au service d'inspection d'intégrer dans leur programmation d'inspection une vérification systématique des garde-corps extérieurs et de tout autre élément de sécurité des issues et accès des bâtiments construits avant 2000 au cours des deux prochaines années;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au coroner en chef Me Denis Marsolais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RS.2014-08-265

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR RENÉ LAPORTE & ASSOCIÉS.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-419, d'un montant de 946 \$, plus taxes pour les services de consultation en gestion des risques en assurances 2014-2015 à René Laporte & Associés, telle que la facture portant le numéro 8493 datée du 24 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 5.6 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2014-08-266

RÉSOLUTION POUR RATIFIER UNE DÉPENSE ET UN PAIEMENT ET AUTORISER UN PAIEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES BOLLARDS.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De ratifier une dépense de 21 954.65 \$ plus taxes ainsi que le paiement de 4 604.25 \$ plus taxes;

D'autoriser le paiement de 17 350.40 \$ plus taxes à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour l'achat de bollards à Gosselin Électrique;

De financer cette dépense à même le fonds général;

D'autoriser l'utilisation du budget du projet d'investissement. Autres études de l'ordre de 17 218 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-267

ENTENTE RELATIVE AU SERVICE D'UN PRÉVENTIONNISTE ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ACTON.

Attendu qu'une entente relative au service d'un préventionniste avait été signée entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités de la MRC d'Acton;

Attendu la complexité de gestion de l'entente, la Ville d'Acton Vale entend mettre fin à cette dernière avec les municipalités de la MRC d'Acton;

Attendu que la date de fin de l'entente avec certaines municipalités est le 30 avril 2015, la Ville d'Acton Vale demande à ces dernières de mettre fin à cette entente le 31 décembre 2014;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mettre fin à l'entente relative au service d'un préventionniste ayant été signée entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités de la MRC d'Acton;

Que toutes les ententes prennent fin le 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-08-268

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Salaires et REER pour le mois de juillet 2014	130 487.39 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juillet 2014	174 102.72 \$
Grand Total	304 590.11 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-269

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES SERVICES OBTENUS DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE CSST.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle CSST;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 902.38 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-419, à l'Union des municipalités du Québec en paiement de la facture portant le numéro 127081 émise le 26 juin 2014, ce montant comprenant le coût des services incluant l'ajustement final 2013 et initial 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-270

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Retraite progressive – Pierre Gosselin »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-271

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Diminution des heures de travail – Denis Durand »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-272

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – STADE DE BASEBALL ET BÂTIMENT PISCINE.

Attendu que la Ville a procédé, le 17 juin 2014 à 14 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumission pour la réfection des équipements sportifs – stade de baseball et bâtiment piscine;

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Richard Beauchamp, architecte chez Locus 3;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 251 800 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la réfection des équipements sportifs – stade de baseball et bâtiment piscine;

De financer cette dépense à même le règlement 265-2014 ;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Construction Bugère Inc. », au coût de 1 251 800 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs. 2014-08-273

REGROUPEMENT D'ACHATS - PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2015.

Attendu que les articles 29.5, 29.8 et 573 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.7 du Code municipal qui permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif tels que les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confie à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2015. Le regroupement pourrait opter pour un contrat ferme de un (1) ou deux (2) ans;

Par la présente résolution, la municipalité ou l'organisme ci-haut mentionné s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau. De plus, la municipalité ou l'organisme participant délègue madame Nathalie Ouellet, directrice générale ou monsieur Alain Veronneau comme représentants pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la municipalité ou de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2014-08-274

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1030-1032, RUE TREMBLAY À ACTON VALE.

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2014, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 1030-1032, rue Tremblay à Acton Vale;

Attendu que M. Alain Nadeau et madame Ginette Plante demandent une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 afin que soit corrigé l'implantation dérogatoire de la résidence qui empiète dans la marge de recul avant;

Attendu que la marge de recul avant prescrite par le règlement de zonage municipal 069-2003, article 6.2.1.1 est de 6 mètres minimum;

Attendu que les abris d'auto de la résidence bifamiliale empiètent tous les deux dans la marge de recul avant prescrite, c'est-à-dire une implantation à 5,85 m de la ligne avant pour le 1030, rue Tremblay, soit un empiètement dérogatoire de 0,15 mètre et une implantation à 5,83 mètres de la ligne avant pour le 1032, rue Tremblay, soit empiètement dérogatoire de 0,17 mètre;

Attendu que l'alignement des résidences situées sur cette rue n'est pas compromis par l'empiètement des abris d'auto;

Attendu la recommandation 004-2014 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 25 juin 2014, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 004-2014 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 1030-1032, rue Tremblay afin que soit corrigé l'implantation dérogatoire de la résidence qui empiète dans la marge de recul avant;

- c'est-à-dire une implantation à 5,85 m de la ligne avant pour le 1030, rue Tremblay, soit un empiètement dérogatoire de 0,15 mètre et une implantation à 5,83 mètres de la ligne avant pour le 1032, rue Tremblay, soit empiètement dérogatoire de 0,17 mètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2014-08-275

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 761, ROUTE 139 À ACTON VALE.

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2014, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 761, Route 139 à Acton Vale;

Attendu que M. Pierre Gazaille demande une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché construit en 1990 dans la cour arrière de sa propriété;

Attendu que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 7.2.1.4 stipule qu'un bâtiment accessoire résidentiel dont la superficie est de 30 m² et plus doit être implanté à une distance minimale de 1,8 mètre de toute ligne de propriété;

Attendu que le garage faisant l'objet de la demande à une superficie de 43,2 m² et est implanté à une distance de 0,76 mètre de la ligne latérale droite, soit un empiètement dérogatoire de 1,04 mètre et à 1,08 mètre de la ligne arrière, soit un empiètement dérogatoire de 0,72 mètre.

Attendu que le garage est ainsi implanté depuis environ 24 ans.

Attendu la recommandation 005-2014 du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 005-2014 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 791, Route 139 afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché construit en 1990 dans la cour arrière de sa propriété;

- C'est-à-dire que le garage faisant l'objet de la demande à une superficie de 43,2 m² et est implanté à une distance de 0,76 mètre de la ligne latérale droite, soit un empiètement dérogatoire de 1,04 mètre et à 1,08 mètre de la ligne arrière, soit un empiètement dérogatoire de 0,72 mètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-08-276

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. COLETTE THERRIEN).

Considérant que madame Collete Therrien désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande ayant pour but d'obtenir une autorisation d'utilisation à une fin autre qu'agricole sur le lot 2 329 168 du cadastre du Québec, propriété de madame Colette Therrien, ayant une superficie de 2 987.9 mètres carrés, et ce, en vue d'y ériger une résidence donc sa fille, madame Marise Lapierre, se porterait acquéreuse dudit lot;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

... Monsieur Sylvain Côté dépose une pétition signée par cinq résidents de la route Mac Donald. Cette pétition vise à informer le conseil que ces derniers n'ont aucune objection à ce que monsieur Côté possède des poules pondeuses sur son terrain.

Le conseil prend acte.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h15.

Mme Marjolaine Marier	<ul style="list-style-type: none">• Demande quand a lieu la rencontre pour le budget.• Demande quand le 4^e Rang sera pavé.• Apporte des commentaires concernant l'état du 4^e Rang.• Demande si c'est cette année que la route Charrette sera pavée
Mme Françoise Cournoyer	<ul style="list-style-type: none">• Demande à ce qu'il y ait plus souvent de l'épandage de calcium sur le 4^e Rang.• Apporte également des commentaires sur l'état du 4^e Rang.
M. André Lapierre	<ul style="list-style-type: none">• Demande pourquoi il doit défaire la structure de son tempo.• Demande si le 1^{er} Rang (rte Laliberté) sera bientôt pavé.
M. Mark Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• En rapport aux points 7.9 et 17.1 de l'ordre du jour, apporte des commentaires sur la couleur de l'eau suite aux échantillons d'eau apportés au conseil.• Commentaire concernant les dos d'âne sur la rue d'Acton en face de l'école Labrèque.• Trouve que le site de branche a bien changé et demande de remettre du personnel à ce site.

	<ul style="list-style-type: none">• Demande quel est le but de l'aide-inspecteur les fins de semaine.
--	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 45.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante-cinq minutes (20;45)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date